



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

Mission académique Education au développement durable

Rectorat de l'académie de Créteil

Créteil, le 8 novembre 2021

Mission académique Education
au développement durable (EDD)

Le recteur de l'académie de Créteil

Inspection pédagogique
régionale

à

Affaire suivie par :
Sophie Pons
Cheffe de mission

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Secrétariat des IA-IPR :
Téléphone
01 57 02 68 43
Mél
ce.ipr@ac-creteil.fr
4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

S/c de mesdames et monsieur les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques des services
de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,
de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Pour information
Mesdames et messieurs les inspecteurs

Circulaire EDD 2021 - 093

Objet : Prix de l'action éco-déléguée de l'année 2022 - Appel à projet Jeunes et éco-engagés

Références :

-Loi n° 2021-1104 du 22-08-2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (articles 5 et 6 modifiant le code de l'éducation)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>

-Loi n° 2019-791 du 26-07-2019 Pour une école de la confiance, publiée au JO du 28 juillet 2019 – article 9
« Eduquer au développement durable de la maternelle au lycée »

-Circulaire MENE2025449C « Renforcement de l'éducation au développement durable – Agenda 2030 » publiée au BO du 24-09-2020 <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm>

-Circulaire MENE1924799C- circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019 « Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030 » publiée au BO du 29 août 2019
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144377

1- Prix de l'action éco-déléguée de l'année 2022 :

Ce prix vise à faire connaître, encourager et valoriser les actions engagées par les éco-délégués en faveur du développement durable, dans leur établissement scolaire.

Il concerne **les éco-délégués de classe**. Il s'inscrit dans le prolongement des nouveaux axes de la politique d'éducation au développement durable qui se sont notamment traduits par l'élection d'éco-délégués dans chaque classe de collège et de lycée. Cette élection est aussi recommandée pour les CM1 CM2.

Organisé en **trois catégories distinctes (école, collège et lycée)**, ce prix est ouvert aux élèves de l'enseignement général, technologique et professionnel.

Pour sa première édition en 2021, ce prix avait permis de distinguer 73 lauréats académiques et 3 lauréats nationaux, issus de l'ensemble des 30 académies.

Les participants doivent réaliser **une vidéo de 1 min 30 présentant leur démarche** pour mettre en place un projet de développement durable dans leur établissement, **en croisant au moins deux thématiques**, pas seulement environnementales mais portant par exemple aussi sur des enjeux sociaux et de solidarité. La méthode de travail qui peut être opérée **collectivement entre élèves, enseignants et partenaires extérieurs** a également son importance pour départager les candidats.

Cette 2^{ème} édition intervient dans le contexte d'un nouveau renforcement de l'éducation au développement durable (EDD). En effet, la loi Climat et Résilience donne un signal fort en renforçant le cadre législatif de l'EDD. Elle élargit désormais les missions des comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, dans chaque collège et lycée (CESCE). Parallèlement, l'Éducation nationale encourage le développement de projets et de ressources pédagogiques en portant, cette année 2021-2022, une attention particulière aux thématiques de l'eau et de la mer.

Modalités de participation :

Chaque école ou établissement peut présenter uniquement une candidature. La candidature comprend **une vidéo (1 min 30 maximum) et un texte d'accompagnement (1 page maximum)**. La vidéo doit être en rapport avec un travail réalisé ou engagé, mais pas nécessairement achevé.

**Les dossiers sont envoyés jusqu'au 31 mars 2022
par voie électronique (utiliser un système de transfert de fichier lourd pour la vidéo)
à la mission académique EDD :**

ce.ipr@ac-creteil.fr

Merci de préciser dans l'objet du message : « prix de l'action éco-déléguée 2022 »

L'envoi est réalisé par la direction ou par le personnel référent EDD ou un enseignant (sous couvert de la direction).

Les participants à la vidéo devront avoir signé une autorisation de droit à l'image.

Le **règlement complet** est joint à cette circulaire.

D'autres informations sont consultables ici :

<https://www.education.gouv.fr/prix-de-l-action-eco-deleguee-de-l-annee-307360>

Sélection des lauréats et calendrier :

La sélection se fait en deux temps :

- phase **académique** : le jury académique sélectionne un lauréat par catégorie dans chaque académie et transmet la sélection académique au ministère (4 mai 2022)
- phase **nationale** : un jury national sélectionne, parmi les lauréats académiques, un lauréat national pour chaque catégorie. Le palmarès national est annoncé en juin 2022, avec remise de prix. Les lauréats nationaux se verront remettre chacun une dotation de 1000 euros.

2- Appel à projet « Jeunes et éco-engagés » pour les 18 – 30 ans :

Cet appel à projets est ouvert **jusqu'au 30 novembre 2021**. Il s'adresse à tous les jeunes européens ou jeunes résidents dans l'Union Européenne **de 18 à 30 ans**.

Les candidats devront être porteurs d'idées nouvelles et socialement utiles pour mieux lutter et s'adapter au changement climatique, favoriser l'économie circulaire et la gestion des déchets et des ressources naturelles, agir pour la biodiversité ou encore développer l'éducation citoyenne au développement durable.

Les projets proposés peuvent être des solutions numériques, techniques, technologiques, organisationnelles ou des outils de mobilisation et doivent répondre à des besoins collectifs identifiés, tout en s'inscrivant dans la durée et dans une démarche solidaire et de préservation de l'environnement.

Conçu avec des organisations de jeunes, ce « challenge de l'innovation » donne aux jeunes des opportunités

concrètes pour valoriser leurs initiatives et les aider à réaliser leurs projets de création d'entreprise ou associatifs en la matière.

Les projets pré sélectionnés constitueront un « village des solutions innovantes en faveur du développement durable et de la transition écologique », **lors de la Conférence européenne de la Jeunesse organisée pendant la Présidence française de l'Union européenne (PFUE) entre le 24 et 26 janvier 2022.**

Les candidats présenteront leurs projets devant un jury. Les meilleurs projets seront primés à cette occasion.

Une candidature est à déposer par groupes de jeunes de 2 à 5 personnes. Le dossier de candidature doit être rédigé en français ou en anglais et être impérativement finalisé (en ligne) avant le 30/11/2021.

Toutes les informations utiles : <https://www.jeunes.gouv.fr/challenge-ecoengage>

Pour déposer sa candidature : <https://www.challenge-ecoengage.fr/#/event>

Contacts EDD :

IA-IPR cheffe de la Mission académique EDD : Sophie Pons- secrétariat : ce.ipr@ac-creteil.fr

IEN ET-EG chef adjoint de la Mission académique EDD : Vincent Zaccardo ce.ipr@ac-creteil.fr

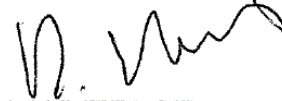
Chargée de mission académique auprès de la cheffe de Mission : Clarisse Mazin clarisse.mazin@ac-creteil.fr

DSDEN 93 : chargé de mission EDD Alain Amedro ce.93edd@ac-creteil.fr

DSDEN 94 : chargé de mission EDD Evelyne Coggiola Evelyne.Coggiola-Tamzali@ac-creteil.fr

DSDEN 77 : chargé de mission EDD Aline Bohly EDD77@ac-creteil.fr

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT